

## VŒU DE LA MUNICIPALITE

### **« POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PISCINE A VILLETANEUSE »**

Notre centre nautique Jacques Duclos a fermé ses portes le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

En effet, malgré l'importance des efforts financiers consacrés à son entretien, notre piscine a continué à se dégrader au point de devenir dangereuse pour la sécurité des usagers.

Une réhabilitation lourde n'était pas possible, car ne garantissait pas pour autant la pérennité du bâtiment, et le coût était sensiblement identique à celui d'une reconstruction.

Il en demeure pas moins qu'un tel équipement répond à des besoins sociaux et éducatifs, comme l'ont réaffirmé les usagers avec une pétition de plus de 900 signatures transmise au maire lors de la rencontre publique du 15 avril 2015.

Nous, élus de Villetaneuse, partageons ce point de vue et nous ne pouvons nous résoudre à la disparition pure et simple d'une telle structure.

La piscine de Villetaneuse répond à des besoins importants (14600 usagers entre juin 2014 et mai 2015) pour :

- Les scolaires (écoles primaires et collèges de Villetaneuse, Pierrefitte et Epinay). L'apprentissage de la natation scolaire est obligatoire et a permis aux enfants de quitter l'école primaire en sachant nager, contrairement au constat posé au niveau national où le nombre d'élèves entrant en 6<sup>e</sup> sans savoir nager est en constante augmentation,
- Les étudiants (notamment dans le cadre de leur cursus universitaire),
- Les clubs sportifs qui ont pu développer leurs activités (plongée, natation synchronisée, aquagym...) notamment en direction des habitants,
- Les habitants de Villetaneuse, mais aussi des villes voisines, qui ont pu bénéficier d'un service public du territoire et accessible au niveau tarifaire.

Madame le maire a écrit à l'Etat, à la Région et au Département pour obtenir les financements nécessaires pour la construction d'une nouvelle piscine, rappelant ainsi que l'Etat avait exigé la construction d'un centre nautique à l'arrivée de l'Université et l'avait financée à hauteur de 62%.

Le conseil municipal, réuni en sa séance du 17 décembre 2015, interpelle les différents partenaires concernés (Etat, Région, Département) pour obtenir leur soutien à la construction d'une nouvelle piscine, Villetaneuse ne pouvant, seule, supporter un tel investissement, surtout dans ce contexte de très fortes contraintes budgétaires.

**AUSSI**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu les besoins de l'Université, notamment en matière d'enseignement,
- Vu l'obligation en matière de natation scolaire exigée par l'Education nationale,
- Considérant que notre département est particulièrement sous-doté en équipement nautique,
- Considérant que la construction d'un tel équipement répond, à ce titre, à un enjeu d'équité dans le cadre de la lutte contre les inégalités de territoire,
- Considérant l'importance que revêt ce service public pour les habitants du territoire et pour l'Université,

**DEMANDE**

- Que le Département et la Région intègrent ce projet dans leur plan piscine départemental et régional,
- Que l'Etat apporte son concours financier à sa réalisation.

Par ailleurs, dans le cadre de la réflexion sur les possibilités de nouvelles répartitions des compétences avec Plaine Commune, le conseil municipal émet un avis favorable quant au transfert de compétence en matière d'équipement nautique.

Enfin, il invite la population, l'Université et les associations sportives à se mobiliser pour la construction de cette nouvelle piscine et à porter collectivement ce combat en s'appuyant ou en participant au « collectif piscine » mis en place par la municipalité.

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

-----  
DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS

-----  
ARRONDISSEMENT DE SAINT DENIS

-----  
CANTON D'EPINAY SUR SEINE (N°9)

-----  
**COMMUNE DE VILLETANEUSE**

-----  
**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015**

Nombre de Conseillers

Municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre, le Conseil municipal de Villetaneuse, dûment convoqué le 10 décembre, conformément aux articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Carinne JUSTE, Maire.

Etaient présents : 25

Pour la délibération n°170 : 24

Pour la délibération n°171 : 25 (Arrivée de Mme L. SAYAH)

Pour la délibération n°186 : 24 (Mme Laroche, Présidente de l'association HSI ne prenant pas part au vote).

Pour la délibération n°187 : 24 (Sortie de Mr T. DUVERNAY et retour pour la n°188).

Mmes et MM. C. JUSTE, Maire, T. DUVERNAY, R. BOUKERMA, F. WAGUE, K. KHALDI, H. VALOUR, F. MALONGA, F. SAKHO, Maire-adjoints.

Mmes et MM. M. GUENOT, M.A. EDOH, M. GOUBIN, J. MARKOVIC, A. BEKLI, R. BERRADA, D. VESPUCE, Y. RIFFI, P. MUHOLEE, N. BERRANDOU, D. EXCELLENT, D. MARMIGNON, A. BOUHASSOUNE, F. LAROCHE, S. BENHAMMOU, M. EL KHALOUI, L. SAYAH, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : 05

M. E. SOURDIER était représenté par Mme R. BOUKERMA

M. D. SAUVAGE était représenté par M. T. DUVERNAY

Mme M.A. BELLANCE était représentée par M. D. VESPUCE

M. E. MAMBOLE était représenté par Mme C. JUSTE

Mme M. LEROUX était représentée par M. E. SOURDIER

Etaient absents : 03

MM. E. AUVRAY, A. SYLLA, K. BOUAMAR, Conseillers municipaux.

---

M. R. BERRADA, Conseiller municipal, assurait le secrétariat.

.../...

.../...

N°188

**OBJET : VŒU DE LA MUNICIPALITE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PISCINE A VILLETANEUSE**

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2121-29

VU le vœu émis par M. K. Khaldi, Maire adjoint délégué aux Sports de la Commune de Villetaneuse,

A l'unanimité, soit 30 voix pour,

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** : ADOPTE le vœu ci-annexé présenté par M. K. Khaldi.

Le Maire

**Carinne JUSTE**